

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à **AUTORISATION**  
Par arrêté n° 36-2025-06-13-00002 du 13 juin 2025, une enquête publique unique sera ouverte au  
sujet de l'installation classée suivante :

**société SAS Parc éolien des Grands Aiguillons - Parcs éoliens sur les communes de Thizay et de Brives**

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation de deux parcs éoliens sur les communes de Thizay (Les Grands Aiguillons 1) et de Brives (Les Grands Aiguillons 2)
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : SAS Parc éolien des Grands Aiguillons - 174 Quai de Jemmapes - 75 010 PARIS
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : - projet de construction de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison électrique sur Thizay (Les Grands Aiguillons 1) ;  
- projet de construction de six aérogénérateurs et de quatre postes de livraison électrique sur Brives (Les Grands Aiguillons 2).  
(Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier d'enquête publique unique).
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2980, al 1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation

## 1. Les Grands Aiguillons 1, commune de Thizay

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs Diamètre rotor maximum Hauteur au moyeu Hauteur maximale en bout de pale Garde au sol Puissance unitaire maximale Puissance totale	4 155 m 107,5 m 185 m 30 m 6,6 MW 26,4 MW	Autorisation (6 km)

## 2. Les Grands Aiguillons 2 – Commune de Brives

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs Diamètre rotor maximum Hauteur au moyeu Hauteur maximale en bout de pale Garde au sol Puissance unitaire maximale Puissance totale	6 155 m 107,5 m 185 m 30 m 6,6 MW 39,6 MW	Autorisation (6 km)

- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du **lundi 15 septembre 2025 - 14h00** au **vendredi 17 octobre 2025 - 17h00**
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique unique, comprenant notamment les études d'impact et de danger, leurs résumés non-techniques, ainsi que les avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, pour chaque projet, sont consultables :
  - sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6372>  
Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
  - sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public :
- ◆ **Pour la mairie de Thizay - Les Grands Aiguillons 1**
  - Le mardi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15
  - Le vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15
- ◆ **Pour la mairie de Brives (commune siège de l'enquête publique unique) - Les Grands Aiguillons 2**
  - Le lundi de 13h30 à 18h00
  - Le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
  - Le mercredi de 13h30 à 18h00
  - Le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
  - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
  - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6372>, ou par courriel à l'adresse : [enquete-publique-6372@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6372@registre-dematerialise.fr)  
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6372>.
  - sur le registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans les communes de Thizay et de Brives ;
  - par correspondance à la mairie de Brives, commune siège de l'enquête publique unique, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
  - Les contributions du public reçues avant lundi 15 septembre 2025 - 14h00 et après le vendredi 17 octobre 2025 - 17h00 ne seront pas prises en compte.
  - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Mme Chloé CAMAIL, cheffe de projets éoliens - de la société Elicio - ([chloe.camail@elicio-france.fr](mailto:chloe.camail@elicio-france.fr) tél : 07 78 82 00 76) et M. Nicolas BOUÉ - société Renner énergies ([n.boue@renner-energies.com](mailto:n.boue@renner-energies.com) tél : 06 13 24 52 03) pour le compte de la société SAS Parc éolien des Grands Aiguillons, 174 Quai de Jemmapes - 75 010 PARIS - ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction de la modernisation interministérielle et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

### COMMISSION D'ENQUÊTE

- ◆ M. Lionel LALEVÉE, capitaine de la gendarmerie en retraite, M. Michel DELUZET, directeur commercial en retraite, M. Jacques POURAILLY, commandant de brigade de gendarmerie en retraite, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. M. Lionel LALEVÉE a été désigné président de cette commission. En cas de défaillance de M. Lionel LALEVÉE, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel DELUZET.  
Par ailleurs, M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.
- ◆ Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siègera à la mairie de Thizay et de Brives, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

#### Mairie de Thizay - Les Grands Aiguillons 1

- Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00\*
- Mardi 7 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Mardi 14 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 17 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

(\* Afin d'assurer les permanences, la mairie de Thizay sera exceptionnellement ouverte le samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00.)

#### Mairie de Brives (siège de l'enquête) - Les Grands Aiguillons 2

- Lundi 15 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Mardi 23 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 2 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00\*
- Jeudi 16 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

(\*Afin d'assurer les permanences, la mairie de Brives sera exceptionnellement ouverte le samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.)

- ◆ Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique, à la mairie de Thizay et de Brives, dans la préfecture de l'Indre, et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de l'Indre prendra, pour chaque projet, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, la commune de Brives, commune siège de l'enquête publique unique, ainsi que dans les mairies de Thizay, Ambrault, Bommiers, Condé, Mâron, Meunet-Planches, Neuvy-Pailloux, Saint-Aoustrille, Saint-Aubin, Sainte-Fauste, Sassièrges-Saint-Germain, Vouillon, Chouday, Issoudun, Lizeray et Saint-Valentin incluses dans le périmètre d'affichage. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>